



SNUipp 26

Fédération Syndicale Unitaire

Adresse :

SNUipp – FSU 26
Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet
26 000 VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

E-mail : snu26@snuipp.fr

Site : <http://26.snuipp.fr>



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture

Valence, le 29 septembre 2016

Les Secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU de l'académie de
Grenoble

à

Madame la Rectrice
Académie de Grenoble

Objet : transmission des bulletins de salaire aux enseignants des écoles
Copie aux IA-DASEN des départements

Madame la Rectrice,

La transmission des bulletins de salaire des enseignants a toujours été émaillée de difficultés : délai de transmission excessif (dépassant systématiquement les deux ou trois mois), erreur d'adressage, perte, non respect de la confidentialité, ...

Selon les départements de l'académie, un travail entre notre organisation syndicale et l'administration avait parfois permis une amélioration du dispositif : envoi à l'adresse personnelle pour les personnels n'exerçant pas dans leur école d'affectation ou en situation particulière, mise sous pli individuel, ...

De plus, vous n'êtes pas sans ignorer que les directrices et directeurs des écoles ont pour mission principale l'enseignement en classe ; les temps de décharge de direction restant très inférieurs à la réalité de l'investissement de ces derniers. On ajoutera encore qu'ils ne disposent, généralement, d'aucun moyen de secrétariat, ni d'aide administrative !

Depuis la réorganisation académique et l'attribution de cette opération à la DSDEN du 74, nous ne pouvons, malheureusement, que constater une dégradation dans le déroulement de la transmission de ces bulletins de salaire. Ainsi, dès les premiers envois, ce sont plusieurs milliers d'entre eux que les directrices et directeurs des écoles n'ont pas été en mesure de remettre aux destinataires. De plus, et ce n'est pas le moins important, dans une période où des engagements sur la baisse des charges des directrices et directeurs ont été pris, ces derniers se sont vus attribuer une nouvelle mission qui de plus entraîne une multitude d'opérations en cascade et alourdit leur charge de travail.

Pour l'ensemble des collègues, le retard de réception de leurs bulletins de salaire est une source de difficulté auprès des administrations et institutions qui exigent, pour nombre d'opérations, la production de bulletins de salaire récents. Pour les nombreux personnels victimes d'erreurs d'adressage, les délais sont encore augmentés et les difficultés accrues.

Au final, ces retards complexifient les démarches et peuvent être la source de préjudices matériels et financiers. A la date de ce courrier, le dernier bulletin de salaire disponible est celui du mois de mai 2016, ce qui n'est pas acceptable.

Par ailleurs, l'envoi de ces bulletins de salaire se fait en liasses et la confidentialité n'est pas assurée. L'administration traite souvent avec légèreté cette demande qui est pourtant réglementaire dans le code du travail. Au regard des réponses de l'administration et du refus de cette confidentialité, que penseriez-vous si votre bulletin de salaire ainsi que celui de tous les membres de la hiérarchie (DASEN, IEN, chefs de service, ...) étaient affichés et communiqués à tous ?

Plus sérieusement, nous vous demandons que la remise des bulletins de salaire respecte les conditions suivantes :

- Mise à disposition de chaque bulletin de salaire dans le courant du mois suivant ;
- Mise sous enveloppe à fenêtre fermée et cachetée (où seule l'identification : nom, prénom et l'adresse serait visible par tous) ;
- Envoi par courrier postal à l'adresse personnelle pour tous les enseignants dont l'affectation n'est pas de façon certaine et absolue le lieu d'exercice ;
- En période estivale et de changement d'affectation (juin, juillet, août, septembre), envoi de toutes les bulletins de salaire par courrier postal à l'adresse personnelle.

.../...

Certains d'une lecture attentive de ce courrier, nous vous demandons de bien vouloir nous informer, par retour de courrier, de l'action que vous ne manquerez pas de mettre en œuvre pour assurer une amélioration conséquente de la mise à disposition des bulletins de salaire pour les personnels. Celle-ci devra associer, fiabilité, respect des délais et confidentialité.

Dans l'attente de vous lire et de constater les améliorations demandées, recevez, Madame la Rectrice, nos meilleures salutations.

Pour les sections départementales de l'académie de Grenoble du SNUipp-FSU,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sophia Catella', written in a cursive style.

Sophia CATELLA

Co-Secrétaire départementale du SNUipp-FSU de la Drôme